

La gestion de l'eau au Québec

par le
Comité de Citoyens de
Saint-Jacques-le-Mineur

12 octobre 1999

Le Comité de Citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur possède une charte dont les principaux objectifs sont les suivants :

• Améliorer la qualité de vie des citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur

• Améliorer et/ou restaurer la qualité de l'environnement (pollution de l'air, de l'eau et du sol)

• Représenter les citoyens auprès des autorités concernées

• Sensibiliser les citoyens à leurs droits, obligations et responsabilités

Notre région s'enorgueillit d'une nappe phréatique précieuse où l'eau jouit d'une vaste superficie et d'une qualité remarquable. Mais pour combien de temps? Cette richesse collective se doit d'être protégée jalousement. Malheureusement, certaines sources de polluants risquent à plus ou moins brève échéance de la dévaluer, notamment les engrais, les herbicides et les insecticides déversés sur les terres agricoles. Aussi, les produits toxiques dont les citoyens se débarrassent dans des dépotoirs clandestins ont certainement un impact sur la qualité de cette nappe. Dans combien d'années, apprendrons-nous, malheureusement trop tard, que notre eau, victime de pollution, deviendra non potable? Voilà un scénario que nous nous devons d'envisager sérieusement. Quel sera le prix à payer pour une telle négligence? Nos différents palliers de gouvernements et la population en général doivent se sensibiliser afin de préserver à tout prix cette richesse si prisée.

De plus, certains « pirates » ont compris l'enjeu économique de cette richesse. Au détriment de la population locale, ils s'ingénient à obtenir les permis nécessaires afin de capter allègrement cette eau et de l'exporter à l'extérieur. Ils se basent sur des études d'expertises hydrologiques pour appuyer leurs demandes. Souvent, ces promoteurs, se présentant comme des investisseurs ayant à coeur l'intérêt économique de la région locale, ne daignent même pas informer les voisins immédiats de toutes les implications possibles du captage d'eau, comme s'ils craignaient une opposition trop considérable à leur projet. La transparence ne fait pas partie des règles du jeu. D'autre part, les simples citoyens n'ont pas les moyens pécuniaires pour financer des contre-expertises. Ils ne peuvent que s'appuyer sur leurs élus pour revendiquer leurs droits à la préservation de cette ressource, ce qui n'est pas toujours évident (rappelez-vous la saga de Franklin...!) Nous nous opposons farouchement à tout captage d'eau de la nappe phréatique. Compte tenu que l'hydrologie n'est pas une science exacte, nous ne pouvons évaluer, à plus ou moins long terme, l'impact d'un tel prélèvement. Un principe de base que nous nous devons de répéter : l'eau est une richesse collective et aucun promoteur n'a le droit ou le privilège de la dilapider au détriment de la population locale.

A Saint-Jacques-le-Mineur, nous sommes au courant que des démarches ont été entreprises pour un tel captage. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt et d'inquiétude la progression du dossier, et il est certain qu'un tollé général suivi d'actions concrètes viendront contrer la réalisation d'un tel projet.

Ci-joint, la copie d'une résolution, laquelle stipule que le conseil municipal, sous la pression populaire, a clairement exprimé son opposition à tout captage d'eau sur une base commerciale dans les limites de la municipalité.

Claudette Lapointe
Présidente
Comité de Citoyens de
Saint-Jacques-le-Mineur